

FORMATION PREPARATOIRE A L’EXAMEN AIPR (AUTORISATION D’INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX)

REFERENCES

Article R. 554-31 du code de l’environnement Articles 20 à 22 et article 25 de l’arrêté du 15 février 2012 modifié Arrêté du 22 décembre 2015 Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (version en vigueur approuvée par l’arrêté du 30 juin 2012)

| PRE REQUIS | PUBLIC | OBJECTIFS |
|--|--|-------------------------------|
| Compréhension orale et écrite du français Savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet Expérience professionnelle requise: OUI | Tout salarié ou agent exécutant des travaux chargé de conduire des engins de chantier et/ou d’effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT, intervenant en suivi et encadrement de travaux, intervenant en préparation administrative et technique des travaux. | Réussir l’examen AIPR par QCM |

CONTENU DE L’ACTION DE FORMATION

| THEORIE | PRATIQUE |
|---------|----------|
|---------|----------|

Réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Présentation de la réforme anti-endommagement
- Qu’est ce que la DT, la DICT et l’AIPR ?
- Les acteurs et leur rôle : responsable de projet, le maître d’ouvrage, le maître d’œuvres...
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme

- Les principes de l’évolution réglementaire
- Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
- Le guichet unique : utilisation en direct
- La terminologie utilisée à travers la réforme
- La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo référencement des réseaux, la formation et l’habilitation du personnel
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Le formulaire commun DT DICT, Le récépissé commun et les délais à respecter, La déclaration conjointe DT DICT
- Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
- Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

- Prescription du guide technique
- Généralités sur les réseaux, Les réseaux électriques, les réseaux gaz
- Le marquage-piquetage
- Le déroulement d’un chantier, les règles à suivre
- Les endommagements des réseaux, comment se comporter ?
- Les opérations de localisation, Les investigations complémentaires
- Les clauses techniques et financières

| DUREE | EFFECTIF | EVALUATION DES CONNAISSANCES | VALIDATION | HABILITATION |
|---------------------|----------------------------|--|---|---|
| 4h dont 1h d’examen | Groupe de 4 à 10 personnes | Examen par QCM sur la plateforme du MEEM | Appréciation de l’acquisition des compétences et de l’atteinte des objectifs par l’organisme de formation | Attestation individuelle de fin de formation et attestation AIPR en cas de réussite à l’examen. |

PEDAGOGIE

METHODES PEDAGOGIQUES : Animation par le formateur à l’aide d’un support par vidéoprojecteur - Alternance d’apports théoriques, d’exposés illustrés, d’étude de cas et d’exemples de question issues du Guide technique et du QCM.

ENCADREMENT - FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l’encadrement de groupe et de la formation professionnelle. Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, AIPR, etc.).

Au-delà de l’expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d’AFN et/ou par des organismes extérieurs.

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES - Livret stagiaire individuel - 1 salle de formation équipée - Vidéoprojecteur, PC, paperboard - Matériel informatique (PC, connexion internet wifi)